



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 05 juin 2024 - PV N°35

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 01 ET 02 JUIN 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51449.2 PRIGONRIEUX - FAUX

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 51553.2 ALLIANCE DRONNE - SANILHACOIS 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 51685.2 SEGONZAC - JAVERLHAC

51687.2 NEUVIC ST LEON 2 - VANXAINS

Poule B 51751.2 HAUT/GENIS/SALAG - JUMILHAC

Poule C 52516.2 LIMEUIL - ESPERANCE FENELON

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 52516.2 LIMEUIL - ESPERANCE FENELON

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 51884.2 LA BACHELLERIE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 120 € (forfait lors des 3 dernières journées).

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 26548923 CHANCELADE MARSAC 2

Poule B 26544459 MONBAZILLAC SIGOULES

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4 POULE E

26547149 MONTIGNAC 2 - Ent. CONDAT VILLAC 3 du 26/05/2024

Participation d'un licencié suspendu de l'Ent. CONDAT VILLAC 3 (PV complet disponible sur Footclubs).